



Intervention parlementaire

Réponse du Conseil-exécutif

N° de l'intervention : 157-2025
Type d'intervention : Motion
Motion ayant valeur de directive : ☒
N° d'affaire : 2025.GRPARL.353

Déposée le : 11.06.2025

Motion de groupe : Non
Intervention de l'organe du GC : Non
Déposée par : Dunning (Biel/Bienne, PS ; porte-parole)
Gasser (Ostermundigen, PVL)
Weber Hadorn (Ostermundigen, PS)
Ammann (Bern, LG)
Pauli (Nidau, PLR)
Roulet Romy (Malleray, PS)
Eigenmann (Bern, Le Centre)
Leuenberger (Uettligen, PEV)

Cosignataires : 0

Urgence demandée : Non
Urgence accordée :

N° d'ACE : 1110/2025 du 22 octobre 2025
Direction : Direction de la sécurité
Classification : Non classifié
Proposition du Conseil-exécutif : **Adoption**

Prévention de la violence domestique : les pharmacies ont un rôle à jouer

Le Conseil-exécutif est chargé de mettre en place une formation pour le personnel des pharmacies en contact avec la clientèle afin d'orienter correctement les victimes de violence domestique.

Développement :

Plusieurs cantons romands (Vaud, Neuchâtel, Valais, Jura, Fribourg), par le biais de leur Bureau de l'égalité entre les femmes et les hommes, ont mis en place une formation en ligne pour le personnel des pharmacies en matière de violence domestique. Cette formation, initiée par le canton de Vaud, a pour objectif de permettre au personnel de comprendre les mécanismes de la violence conjugale, de découvrir les réseaux de soutien et de prévention disponibles au niveau cantonal et d'acquérir des compétences pour détecter les victimes et les orienter correctement vers le réseau d'intervention. Cette formation romande est reconnue par Pharmasuisse. Cette mesure, peu onéreuse, permet de renforcer le dispositif de lutte contre la violence domestique, puisque que les pharmacies sont des lieux facilement accessibles et bénéficiant d'une relation de confiance avec la population. Dans le canton de Vaud, les pharmacies ayant suivi cette formation peuvent obtenir le label « Violence domestique – Ici vous pouvez en parler ».

Cette formation est d'ailleurs aussi proposée dans le canton de Fribourg en français et en allemand. Le canton de Berne peut donc facilement s'associer à la démarche et la proposer dans l'ensemble du canton.

Réponse du Conseil-exécutif

La présente motion porte sur un domaine ressortissant exclusivement au Conseil-exécutif (motion ayant valeur de directive), puisque sa réalisation relève des compétences du Conseil-exécutif à exécuter la législation, à statuer sur les recours et à remplir les autres tâches qui lui incombent (art. 90, al. 1, lit. d, f et h de la Constitution du canton de Berne du 6 juin 1993 [ConstC ; RSB 101.1]).

Présentes sur l'ensemble du territoire cantonal bernois, les pharmacies sont d'accès facile et universel et jouissent de la confiance de la population. Les personnes concernées par la violence domestique sont souvent au contact d'employées ou d'employés de pharmacie dans leur vie de tous les jours. Ces professionnelles et ces professionnels peuvent donc jouer un rôle important pour détecter des cas de violence et orienter les victimes vers des services spécialisés, tels qu'un centre LAVI. Les pharmacies contribuent ainsi à consolider le réseau de prévention et d'intervention en matière de violence domestique. C'est pour cette raison que le Service bernois de lutte contre la violence domestique (SLVD) procède d'ores et déjà à des actions de sensibilisation à cette thématique auprès du personnel de santé, par différents canaux.

Comme le dit la motion, plusieurs cantons romands et quelques cantons alémaniques ont déjà introduit une formation en ligne préparant le personnel des pharmacies à jouer ce rôle, ou s'apprêtent à le faire, toujours dans le cadre d'une étroite collaboration entre bureaux de l'égalité femme-homme et services de coordination autour de la violence domestique, d'une part, et pharmaciennes et pharmaciens cantonaux et associations cantonales de pharmaciens, d'autre part. Les expériences menées sont concluantes. La formation en ligne est actuellement refaçonée, pour traiter notamment aussi de la violence chez les personnes âgées ; le canton de Berne fait partie du groupe d'accompagnement.

Le canton de Berne voit dans la formation en ligne un outil approprié pour sensibiliser le personnel travaillant dans les pharmacies à la manière dont la violence domestique peut être abordée et donc pour apporter un soutien efficace aux personnes concernées. Le canton examine sans cesse les améliorations pouvant être apportées à l'offre existante.

Le Conseil-exécutif recommande d'adopter la motion.

Destinataire
– Grand Conseil